

► Un système de rémunération a bout de souffle :

Des modifications, à compter du 1er janvier 2022, les grilles C1 et C2 (baisse du nombre d'échelon et la durée de certains), adaptent les modalités de classement lors de la nomination dans un corps de fonctionnaires de la catégorie B et octroient également une bonification d'un an d'ancienneté pour tous les fonctionnaires de catégorie C.

A force de relever les rémunérations les plus basses pour les aligner sur le SMIC on délaisse la majorité des agents qui eux voient leur pouvoir d'achat et de manière général leur niveau de vie se dégrader fortement.

Ainsi un agent de catégorie C recruté avec BEP/CAP voir BAC commence sa carrière au niveau du SMIC et met plusieurs années avant de pouvoir bénéficier d'un avancement (financier).

Ainsi un agent de catégorie B recruté avec minimum un BAC (et souvent BAC +2) commence sa carrière au SMIC+18 €.

Beaucoup de mouvements sociaux en ce moment ont lieu pour dénoncer les conditions de travail des salariés, qu'ils soient du secteur privé ou public. Comme revendications : la précarité, le pouvoir d'achat et un malaise général plus profond. La crise sanitaire n'a rien arrangé et a impacté beaucoup de secteurs déjà très fragilisés.

La CFDT agit tous les jours sur le terrain notamment dans le but d'améliorer votre pouvoir d'achat, elle continue de porter vos revendications, que ce soit au niveau national (demande du dégel immédiat du point d'indice afin de palier la montée galopante de l'inflation), comme au niveau local, dans les instances CSE, Comités Techniques .

Or chaque jour de grève vous fait perdre du pouvoir d'achat et cela devient problématique pour ceux dont les revenus sont les plus bas.

C'est pourquoi la CFDT appelle à la grève sur des revendications ciblées

- Quand les revendications national (et/ou local selon les sujets) s'enlissent
- Quand il est nécessaire de marquer le coup
- Quand il est nécessaire de durcir le rapport de force.
-

► Instances paritaires du CD53 :

- Le prochain Comité technique (CT) aura lieu le [22/03/2022](#)
- Le prochain Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHS CT) aura lieu le [24/03/2022](#).

Les ordres du jour de ces prochaines instances seront en ligne sur notre espace [Intranet](#).

Rejoindre un collectif habitué aux échanges, aux débats, c'est l'assurance d'être écouté-e, d'être entendu-e et de pouvoir agir concrètement au sein de sa collectivité ou de son service.

Pour plus de précisions :

cfdt@lamayenne.fr

02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01

AUJOURD'HUI,
J'ADHÈRE !

